



CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 10

Votants et représentés : 11

PROCES-VERBAL

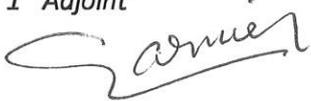
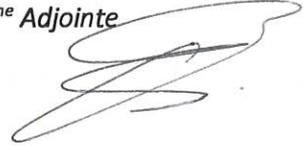
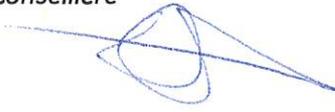
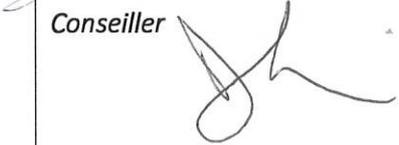
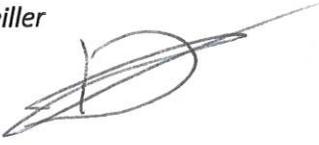
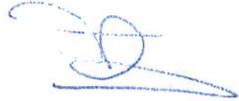
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 29 mai 2024 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 29 mai, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de la Commune de LES NOUILLERS, dûment convoqué en application des articles L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. ARDOIN Stéphane, Maire.

Convocation en date du : 25 mai 2024

Etaient présents :

<p>M ARDOIN Stéphane Maire</p> 	<p>M GARNIER Michel, 1^{er} Adjoint</p> 	<p>M BASSE Jean-Pierre 2^{ème} Adjoint</p> 
<p>M ROBINEAU Jean-Claude 3^{ème} Adjoint.</p> 	<p>Mme ANSEL Nathalie 4^{ème} Adjointe</p> 	<p>Mme HERMANT Ingrid Conseillère</p> 
<p>M REBORD Denis Conseiller</p> 	<p>Mme GUILLEMOT Sylvie, Conseillère</p>	<p>M VIGNET Gilles, Conseiller</p>
<p>M DUPONT Francis Conseiller</p> 	<p>M LEAU Gérard Conseiller</p>	<p>M BOUTHIER Christophe, Conseiller</p>
<p>M DIAPHORUS Jean-Michel Conseiller</p> 	<p>Mme TOBAYAS Caroline Conseillère</p>	<p>M TESSONNEAU Raphaël Conseiller</p> 

Étaient absents représentés:

Mme Caroline TOBAYAS, conseillère, a donné son pouvoir à Nathalie ANSEL.

Étaient absents excusés:

Mme Sylvie GUILLEMOT, M. Christophe BOUTHIER, M. Gilles VIGNET, Gérard LÉAU, conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme ANSEL Nathalie est désignée pour remplir cette fonction.

M. Le Maire soumet le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2024 à l'approbation du conseil.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

1. Comptes de gestion et comptes administratifs de l'exercice 2023
 2. Affectation définitive du résultat 2023
 3. Décision modificative budget interventions économiques
 4. Programme voirie 2024
 5. Programme Défense Extérieure Contre l'Incendie
 6. Le point sur la boulangerie
 7. Travaux dortoir avenant moins-value
 8. Proposition de Pass natation pour les enfants de 5 à 10 ans
 9. Adhésion du syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis au centre de gestion
 10. Animation API le 13 juillet
 11. Repas annuel avec le personnel communal le 29 juin
- Questions diverses

Les Membres du Conseil Municipal délibèrent comme suit :

1. Comptes de gestion et comptes administratifs de l'exercice 2023

M. le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice 2023 pour le budget de la commune et les budgets annexes.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes tiers, notamment correspondant au créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Voir tableaux ci-après

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
I - Budget principal				
Investissement	-46 167,53		-33 985,39	-80 152,92
Fonctionnement	192 569,03	122 563,57	21 788,87	125 779,72
TOTAL I	146 401,50	122 563,57	21 788,87	45 626,80
II – budget des services à caractère administratif				
07301 - interventions économiques				
Investissement	-93 397,02		31 075,78	-62 321,24
Fonctionnement	8 954,14	8 954,14	1 243,58	1 243,58
Sous-total	-84 442,88	8 954,14	32 319,36	-61 077,66
07303- Lotissement Port Laroche				
Investissement	9 798,79		-1 504,33	8 294,46
Fonctionnement	-28 946,23		27 336,56	-1 609,67
Sous-total	-19 147,44		25 832,23	-6 684,79
07304- Lotissement rue des Lilas				
Investissement				
Fonctionnement				
Sous-total				
TOTAL II	-103 590,32	8 954,14	58 151,59	-54 392,87
III – Budget des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III				
TOTAL I + II + III	42 811, 18	131 517,71	79 940,46	-8 766,07

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante, laquelle doit constater la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable Public, présente les mêmes résultats que le compte administratif de la commune et des budgets annexes,
- **VOTE** le compte de gestion 2023 du budget de la commune et des budgets annexes, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

M. Stéphane ARDOIN, Maire, ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de voter à main levée.

M. Jean-Claude Robineau, doyen de l'assemblée, est proposé pour assurer la présidence de la séance.

10 votants : 10 pour

M. Jean-Claude Robineau, est proclamé Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude Robineau délibérant sur les comptes administratifs du budget principal et budgets annexes de l'exercice 2023 dressés par M. Stéphane Ardoin, Maire.

Après s'être fait présenter le budget principal de la commune et les budgets annexes, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte, à l'unanimité de la présentation faite des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2023				
	RÉSULTAT DE CLOTURE 2022	Part affectée à l'investissement 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE CLOTURE 2023
Budget Principal				
Investissement	-46 167,53 €		-33 985,39 €	-80 152,92 €
Fonctionnement	192 569,03 €	122 563,57 €	55 774,26 €	125 779,72 €
TOTAL	146 401,50 €	122 563,57 €	21 788,87 €	45 626,80 €
Budget interv éco :				
Investissement	-93 397,02 €	8 954,14 €	31 075,78 €	-62 321,24 €
Fonctionnement	8 954,14 €		1 243,58 €	1 243,58 €
Budget Lotissement				
Port Laroche				
Investissement	9 798,79 €		-1 504,33 €	8 294,46 €
Fonctionnement	-28 946,23 €		27 336,56 €	-1 609,67 €
Budget Lotissement Port Laroche				
Investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL	-103 590,32 €	8 954,14 €	58 151,59 €	-54 392,87 €

1. Affectation définitive du résultat 2023

Conformément à l'article L. 2311 du Code des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Vu la délibération du jeudi 11 avril relative à l'affectation par anticipation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Stéphane ARDOIN, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget de la commune et budgets annexes,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Après examen de ce dossier et de ses annexes, il vous est proposé, considérant l'extrait du compte de gestion joint à la présente délibération :

- Il est proposé d'affecter définitivement les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Investissement

Dépenses

Prévu : 693 761,02

Réalisé : 385 372,88

Reste à réaliser : 75 594,71

Recettes

Prévu : 693 761,02

Réalisé : 305 219,96

Reste à réaliser : 198 271,10

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 655 321,27

Réalisé : 504 362,42

Recettes

Prévu : 655 321,27

Réalisé : 630 142,14

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 80 152,92

Fonctionnement : 125 779,72

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 81 000,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNELENT (002) 44 779,72

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ : -80 152,92

BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

Investissement

Dépenses

Prévu : 150 404,10

Réalisé : 129 724,36

Reste à réaliser : 8 310,00

Recettes

Prévu : 150 404,10

Réalisé : 67 403,12

Reste à réaliser : 28 107,20

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 6 600,00

Réalisé : 855,29

Recettes

Prévu : 6 600,00

Réalisé : 2 098,87

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 62 321,24

Fonctionnement : 1 243,58

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 1 243,58

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNELENT (002) 0

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ : -62 321,24

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 à L 2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'affectation des résultats 2023 pour le budget principal et budget annexe « interventions économiques »,
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

2. Décision modificative budget interventions économiques

COMMUNE LES NOUILLERS 2024 DÉCISION MODIFICATIVE 1

Prévu en dépense section fonctionnement 6 235,00 à remettre en recette section fonctionnement.

M. le Maire constate que $38\,544,72 + 6\,235,00 = 44\,779,72$

Chapitres ventilés par articles (Dépense -Section Fonctionnement)

Chap./ Articles	Désignation	Total budget 2024	DM1 budget 2024
67	Charges exceptionnelles	1 100,00	6 235,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur op. de gestion	200,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00	6 235,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	
Total Général		1 100,00	6 235,00

Chapitres ventilés par articles (Recette -Section Fonctionnement)

Chap./ Articles	Désignation	Total budget 2024	DM1 budget 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	38 544,72	6 235,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	38 544,72	6 235,00
Total Général		38 544,72	6 235,00
			44 779,72

INTERVENTION ÉCONOMIQUE 2024 DÉCISION MODIFICATIVE 1

Prévu en investissement 3 300,00 à remettre en fonctionnement

(Dépense-Section Investissement)

Op	Articles	Désignation	Total budget 2024	DM1 budget 2024
101		Travaux d'aménagement boulangerie	2 000,00	0,00
	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	2 000,00	
	2313	Constructions		
102		Travaux d'aménagement salon de coiffure	14 000,00	-3 300,00
	2158	Autres install., matériel et outillage techniques		
	2313	Constructions	14 000,00	-3 300,00
*OF		Op. Financière	68 671,24	0,00
	001	Déficit d'investissement reporté	6 2321,24	
	1641	Emprunts en Euros	6 350,00	
		Total Général	84 671,24	-3 300,00

(Dépense-Section de fonctionnement)

Chap./ Articles	Désignation	Total budget 2024	DM1 budget 2024
011	Charges à caractère général	1 500,00	3 300,00
608	Frais et accessoires		
615221	Bâtiments publics	1 500,00	3 300,00
86	Charges financières	800,00	
6611	Intérêts réglés à l'échéance	800,00	
023	Virement à la section d'investissement	4 200,00	-3 300,00
023	Virement à la section d'investissement	4 200,00	-3 300,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
608	Frais accessoires terrains en cours d'aménagement		
	Total général	6 500,00	0,00

(Recette – Section Investissement)

Op	Articles	Désignation	Total budget 2024	DM1 budget 2024
101		Travaux d'aménagement boulangerie	57 120,66	0,00
	1323	Départements		
	1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux		
	168741	Communes membres du GFP		
	1641	Emprunts en Euros	57 120,66	
102		Travaux d'aménagement salon de coiffure	22 107,00	0,00
	2158	Départements	22 107,00	
*NI		Non individualisé	0,00	0,00
	1323	Départements		
*OF		Op. Financière	5 443,58	-3 300,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	4 200,00	3 300,00
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 243,58	
		Total Général	84 671,24	-3 300,00

(Recette – Section Fonctionnement)

Chap/Articles	Désignation	Total budget 2024	DM1 budget 2024
75	Autres produits de gestion courante	6 500,00	0,00
752	Revenus des immeubles	6 500,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion		
043	Transfert de charges financières	0,00	0,00
1323	Départements		
2	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00
2	Excédent de fonctionnement reporté		
	Total Général	6 500,00	0,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote la modification modificative 1 Commune des Nouillers 2024 et la modification modificative 1 Intervention économique 2024 à l'unanimité.

3. Programme voirie 2024

M. le Maire donne la parole à Jean-Pierre Basse.

Le budget concernant les travaux d'aménagement de la voirie communale est de plus en plus élevé dû au coût de matériaux. La commune doit faire un choix parmi nos routes qui, avec les fortes pluies hivernales et printanières, ont subi beaucoup de dégâts.

Ci-après, le programme des travaux pour 2024. Certains travaux seront reportés en début d'année prochaine.

Programme des travaux de la voirie communale 2024	
Libellés	Devis TTC
Point à temps	7 168,48 €
Rue du Lavoir, Rue de l'église	1 853,28€
Impasse des Chaumes	766,24 €
Place de l'église	4 548,96 €
Enduit Bicouche	51 306,80 €
Carrefour Chez cartier mitoyen avec Taillant 100 ml	2 840,00 €
Chemin du gros chêne 450 ml	12 781,80 €
Bois des vergnes bas 365 ml	4 533,30 €
Carrefour les amis direction Archingeay 360 ml , plus rives	18 606,00 €
Chez Bineau - l'Angle 450 ml , plus rives	4 533,30 €
Cimetière 1 allée	8 012,40 €
Programme sécurisation – Bordures	9 504,60 €
Virage chez Bineau -l'Angle	3 559,50 €
Virage entre la RD122 et Chez Guérin	2 697,60 €
Virage la Chaîne	1 661,10 €
Carrefour le Pinier	1 586,40 €

Aménagement dans le bourg	37 794,28 €
Une partie du chemin de la Plaine : Trottoirs, bordures, enrobé	35 930,88 €
Rue Bonne Nouvelle stationnement 2 places, fin 2024- début 2025	1 863,40€
TOTAL	105 774,16 €

4. Programme Défense Extérieure Contre l'Incendie

Programme des travaux de la voirie communale 2024	
Libellés	Devis TTC
LE BOURG Citerne souple 120 m3	11 795,40 €
CHEZ BINEAU – L'ANGLE Citerne souple 120 m3	14 541.60 €
FONT BENON Citerne souple 120 m3	9 492,00 €
LA VITRERIE Citerne souple 120 m3	9 056 ?40 €
TOTAL	44 885,40 €

5. Le point sur la boulangerie

M. le Maire laisse la parole à Jean-Claude Robineau.

La boulangerie devrait ouvrir à la mi-juillet. M. et Mme MAINGARD ont sollicité la location du local de la boulangerie. Ils attendent l'inscription définitive à la chambre de commerce, sous l'enseigne commerciale «les délices des Nouillers », ainsi que le logement sis 64 Grande Rue.

Ils emménageront dans le logement de l'ancien boulanger d'ici la fin juin.

Location du local commercial :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont voté et adopté l'unanimité, décide :

- **Article 1 :** La Commune de Les Nouillers accorde la location du local commercial de la boulangerie sis « 62Bis Grande Rue » à Les Nouillers à M. et Mme MIANGARD Cyrille à compter du 1 juillet 2024, à titre précaire pour 24 mois avec 3 mois de gratuité.
- **Article 2 :** La présente location est consentie moyennant un loyer mensuel de 350 € HT. Le premier loyer sera à payer interviendra en octobre 2024
- **Article 3 :** L'occupant fera son affaire personnelle de l'assurance des locaux, du matériel et mobilier, des ouvertures des compteurs électrique et eau potable, d'une ligne téléphonique ainsi que l'abonnement et des communications.
- **Article 4 :** Les recettes seront recouvrées au budget « interventions économiques » de l'exercice 2024 et suivants, chapitre 75.
- **Article 5 :** Un bail précaire écrit concrétise cette location et charge M. le Maire de sa signature.

Location du fonds de commerce :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont voté et adopté l'unanimité, décide :

- **Article 1 :** La Commune de Les Nouillers accorde la location du fonds de commerce de la boulangerie sis « 62Bis Grande Rue » à Les Nouillers à M. et Mme MAINGARD Cyrille à compter du 01 juillet 2024 pour une durée d'1 an renouvelable, avec 3 mois de gratuité.
- **Article 2 :** La présente location est consentie moyennant un loyer mensuel de 300 euros HT. Le montant du loyer sera révisé annuellement.
- **Article 3 :** Les recettes seront recouvrées au budget « interventions économiques » de l'exercice 2024 et suivants, chapitre 75.
- **Article 4:** Un contrat de location gérance écrit concrétise cette location et charge M. le Maire de sa signature et des mesures de publicité.

6. Travaux dortoir avenant moins-value

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une moins-value concernant les travaux du dortoir. Le montant du marché pour le carrelage/faïence était de 2 894,00 HT, avec une moins value de 2 515,00 € soit une somme à payer de 454,80 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal approuvent à l'unanimité le paiement de la somme de 454,80 € TTC.

7. Proposition de Pass natation pour les enfants de 5 à 10 ans

M. le Maire nous présente le courrier du NCA, Nautic Club Angérien, pour le Pass natation à la piscine de Saint Savinien, d'un coût de 115 €, pour l'apprentissage de la natation et la familiarisation à l'aisance aquatique pour les enfants de notre commune âgés de 5 à 10 ans. pour la période de du 8 juillet au 31 août, séances de 30 min du mardi au samedi. Les critères d'éligibilité du Pass sont soumis au quotient familial sous justificatif

Vu que dans notre école les enfants à partir:

- de 3 ans ont la possibilité de participer à la classe bleu, aisance aquatique sur une semaine,
- les enfants de 5 à 6 ans ont des séances de natation (savoir se sauver, consolidation du corps flottant) à la piscine de Saint Jean d'Angély
- et ceux de plus de 6 ans ont des séances de perfectionnement de la natation à la piscine de Saint Jean d'Angely,

Le conseil décide de contacter les enseignants avant de prendre une décision.

8. Adhésion Syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis au centre de Gestion

M. Le Maire nous informe de la volonté du Syndicat Mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis de s'affilier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

9. Animation API du 13 juillet

Le 13 juillet la Supérette API a invité les producteurs et artisans locaux sur le parking. Jean-Claude Robineau les contacte pour connaître le nombre de producteurs pour en informer les habitants.

Pour cette journée la supérette nous demande de leur fournir des tables et des chaises, ce que la conseil Municipal accepte à l'unanimité.

10. Repas annuel avec le personnel communal le 29 juin

Comme l'année dernière, le conseil Municipal invite tous les agents communaux à partager un repas champêtre avec les élus, le 29 juin. Une participation de 10 € sera demandée pour les personnes qui les accompagneront. Les invitations seront envoyées dès demain.

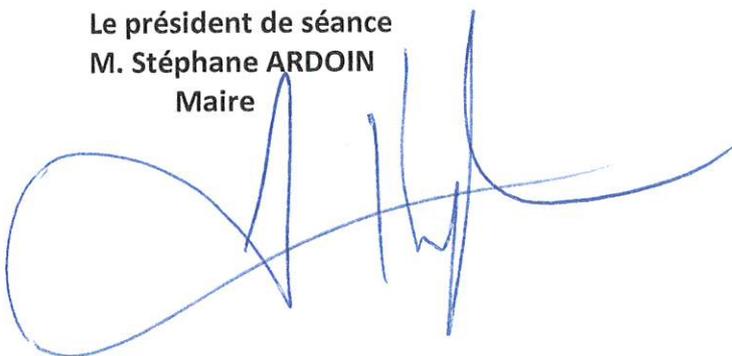
Questions diverses

- Il y a un an, une réunion a eu lieu en mairie avec M. Junca, concernant une convention scolaire entre les communes de Les Nouillers et d'Archingeay et l'éducation nationale. Nous n'avons toujours pas eu connaissance de cette convention.
M. le maire propose de rencontrer le Maire de Lussant qui est prêt à signer cette convention avec d'autres communes, pour avoir plus d'information sur cette convention.
- Le coupe bordure est en panne. Un devis de réparation et un devis de matériel neuf sont présentés à l'assemblée.
Vu que le prix d'un coupe bordure neuf n'est pas beaucoup plus cher que celui de la réparation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'investir dans un nouveau coupe bordure.
- Jean -pierre Basse nous a reçu des devis des illuminations de Noël.
Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil qui aura lieu le mercredi 26 juin.
- Proposition d'un don d'un arbre pour des naissances, mariages ou baptêmes civils, à la place d'une composition florale.

Les questions étant épuisées, M. le Maire clôt les débats, et lève la séance à vingt-et-une heure trente.

En foi de quoi, a été dressé le présent procès verbal, signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le président de séance
M. Stéphane ARDOIN
Maire



Le secrétaire de séance
Mme Nathalie ANSEL
Adjointe

